

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE LE BOIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 02 MAI 2017

Etaient présents : MM LAYMOND J. LAYMOND M. ROUX-MOLLARD A.
VICHARD D. CANET L. CHATAGNIER D. DEMARET V. GODIN B. PUGIN J.L.

Etaient excusés : FORT C. LENNOZ-GRATIN A.M.

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
MM. à

Etaient absents non excusés :

- ORDRE DU JOUR** :
- TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES AUX COURS D'EN BAS : choix
Des entreprises
 - DENOMINATION DES VOIES : prolongation convention
 - ACQUISITION TERRAIN AU BOURJAILLET
 - ACQUISITION TERRAIN A SAINTE-HELENE
 - OUVERTURE DE CREDITS
 - AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean LAYMOND, approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES AUX COURS D'EN BAS : choix des entreprises

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la consultation d'entreprises en Marchés à Procédure Adaptée, pour les travaux d'enfouissement des lignes au hameau des Cours d'en Bas. Cette consultation a fait l'objet d'une publicité le 14 mars 2017 avec avis d'appel public à concurrence dans le Dauphiné Libéré, journal d'annonces légales.

Il présente les propositions de la commission d'appels d'offres, réunie sous la présidence de M Jean LAYMOND, le 27 avril 2017.

Il rappelle les critères de sélection des entreprises, à savoir : 60 % pour valeur technique de l'offre, 10 % pour le délai d'exécution et 30 % pour le prix des prestations.



Il précise que la Commission d'Ouverture des Plis propose les entreprises suivantes dont les offres apportent la meilleure réponse et apparaissent comme les mieux disantes au vu des critères de jugement rappelés ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents retient les entreprises suivantes pour la rénovation des appartements de la Mairie :

	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT H.T.
LOT 1 : GENIE CIVIL	MARCHIELLO	71 471.60 €
LOT 2 : CABLAGE	BOUYGUES	60 411.60 €
TOTAL		131 883.20 €

autorise le Maire à conclure les marchés de travaux, et à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés,

DENOMINATION DES VOIES : prolongation convention

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil la convention d'aide relative à la dénomination et numérotation des voies signée entre LA POSTE et la Commune lors de la séance du 20/06/2016.

Il informe l'Assemblée que cette convention d'aide est échue, qu'un délai supplémentaire est nécessaire pour finaliser le projet d'adressage et qu'il convient de prolonger la convention jusqu'au terme de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prolonger la convention jusqu'au terme du dossier.

ACQUISITION TERRAIN AU BOURJAILLET

Le Maire rappelle à l'Assemblée les travaux de voirie effectués par la Commune au hameau du Bourjaillet.

La transaction à l'amiable intervenue entre la Commune et M et Mme Cyril CLOT consiste à acquérir la parcelle A n° 3450 d'une superficie de 31 m² située au Bourjaillet, en contrepartie des travaux de voirie exécutés pour leur compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle A n° 3450 sise au hameau du Bourjaillet d'une superficie de 31 m² suivant ces conditions, charge l'étude de Maître Aubry-Marais, notaire à Moûtiers, de préparer l'acte de vente correspondant,

ACQUISITION TERRAIN A SAINTE-HELENE

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal de la proposition de propriétaires de vendre une parcelle sise au « Grand Clos » cadastrée Section A n° 2961 d'une superficie de 309 m² leur appartenant comprise dans le périmètre de la ZAD du Grand Clos.

Il précise à l'Assemblée que le prix pratiqué par la Commune lors de la dernière acquisition d'une parcelle de terrain dans la ZAD du Grand Clos en 2014 était de 10 € du m² et propose de fixer à 12.50 € du m² le prix d'achat de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte l'acquisition par la Commune de la parcelle A 2961 d'une superficie de 309 m² au prix de 12.50 € le m², soit la somme de 3862.50 €, charge Maître AUBRY-MARAIS, Notaire à MOUTIERS, d'établir l'acte de vente dont les frais seront supportés par la Commune.

OUVERTURE DE CREDITS

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des ouvertures de crédits.

AFFAIRES DIVERSES

RENOVATION DES APPARTEMENTS DE LA MAIRIE

Le Maire informe les Membres du Conseil que, suite à la réalisation de travaux supplémentaires, il a été nécessaire de conclure un avenant pour les lots n° 1 – 2 -5 – 7 et 8.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE BOIS,
pour être affiché le 09 MAI 2017 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE BOIS,

Le 09 MAI 2017

Le Maire


LAYMOND